

Compte rendu de la séance

du lundi 14 décembre 2020

Date de convocation : 8 décembre 2020

Présents : Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ (Président de séance), Lydie DE ARRIBA, Stéphanie DEVOS, Victoria GOBLET, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Nathalie PLOUVIEZ, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Absents représentés :

Secrétaire(s) de la séance: Stéphanie DEVOS

Ordre du jour:

- Transfert de la compétence DECI service public au syndicat mixte d'alimentation en eau potable du Gaillacois
- Travaux prévisionnels pour 2021 :
 - salle des fêtes (divers réparations, accessibilité...)
 - sécurisation du carrefour de larmès sur la RD 631
 - station d'épuration du centre bourg
- Questions diverses

Avant d'entamer les délibérés, nous allons procéder au vote du secrétaire de séance.
Stéphanie DEVOS est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Il convient également d'approuver la rédaction du compte rendu de séance du 1er décembre 2020.

Pour : 14 Contre: 0 Abstention : 0

Délibérations du conseil:

Transfert de la compétence Défence Extérieure Contre l'Incendie (DECI) au syndicat mixte d'alimentation en eau potable (DE 2020_049)

Monsieur le Maire rappelle que le SMIX AEP du Gaillacois a modifié ses statuts afin d'exercer les compétences suivantes :

- 1- compétence obligatoire : eau
- 2- compétence à la carte : DECI et assainissement

La commune de Puybegon a délibéré le 6 juin 2018 pour passer une convention d'entretien, de réparation et de mesure des débits-pressions des points DECI reliés au réseau d'adduction d'eau potable.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui de transférer la totalité de la compétence service public au SMIX afin de pallier à l'absence de ressources techniques au sein du personnel communal et pour circonscrire une grande partie des risques juridiques liés à cette compétence.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- décide de transférer la compétence intégrale DECI au SMIX AEP du Gaillacois à compter du 1er janvier 2021
- nomme M. CINQ Robert comme délégué DECI
- mandate M. CINQ Robert pour signer tout document nécessaire au transfert de cette compétence

Travaux de rénovation de la salle des fêtes-Demande de subvention au Département (DE 2020 050)

Monsieur le Maire propose d'engager des travaux de rénovation à la salle des fêtes afin de la maintenir en bon état d'usage.

Il apparaît urgent de :

- changer un mur de façade de la salle fait, de bois et de menuiseries, fortement altéré par le temps et les pluies.
- remanier la toiture pour éviter des infiltrations et maintenir sa longévité.
- changer des menuiseries pour répondre aux conditions d'accessibilité
- travaux de dallage sur les terrasses extérieures en vue de répondre aux conditions d'accessibilité
- poser du grillage sur la murette extérieure afin de sécuriser et de supprimer le risque de chute

Afin de réaliser ces travaux plusieurs lots sont nécessaires :

- un lot menuiserie
- un lot maçonnerie
- un lot toiture

Monsieur le Maire souhaite solliciter le Département du Tarn pour bénéficier d'une subvention au titre du FDT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide du Département au titre du FDT pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au dépôt du dossier

Travaux de rénovation de la salle des fêtes- Demande de subvention à la Région (DE 2020 051)

Monsieur le Maire propose d'engager des travaux de rénovation à la salle des fêtes afin de la maintenir en bon état d'usage.

Il apparaît urgent de :

- changer un mur de façade de la salle fait, de bois et de menuiseries, fortement altéré par le temps et les pluies.
- remanier la toiture pour éviter des infiltrations et maintenir sa longévité.
- changer des menuiseries pour répondre aux conditions d'accessibilité
- travaux de dallage sur les terrasses extérieures en vue de répondre aux conditions d'accessibilité
- poser du grillage sur la murette extérieure afin de sécuriser et de supprimer le risque de chute

Afin de réaliser ces travaux plusieurs lots sont nécessaires :

- un lot menuiserie
- un lot maçonnerie
- un lot toiture

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Région pour bénéficier d'une subvention au titre du FRI.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide de la Région au titre du FRI pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au dépôt du dossier

Sécurisation du carrefour de Larmès au niveau de la RD 631 :

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs courriers ont été envoyés au Département (juillet, octobre) pour signaler la dangerosité du carrefour de Larmès.

A noter que les enfants sont obligés de traverser la départementale pour prendre le bus de ligne scolaire sans aucune sécurisation.

A ce jour, nous sommes toujours sans réponse.

Station d'épuration du village :

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement ne pourra pas être transférée à la commune comme prévu lors d'une délibération en conseil municipal du 13 octobre 2020.

La compétence continuera à être exercée par la communauté d'agglomération GAILLAC - GRAULHET.

Néanmoins, un courrier sera envoyé auprès de leur service afin de les informer de notre projet de réhabilitation et d'extension de la station du centre bourg.

La séance est levée à 22h05